



Fiche Usage n°3

Les activités liées au surf

Analyse socio-économique du tourisme et des activités de loisirs liés à l'eau dans le bassin Adour Garonne



Sommaire

1.	Présentation des usages	2
2.	Importance de l'activité	8
3.	Pression sur la ressource et ou le milieu aquatique	10
4.	Annexes / contacts / bibliographie	11



AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Mars 2013

TRACES TPI

et des activités de loisirs liés à l'eau dans le bassin Adour Garonne

TRACES TPI

1

1. Présentation des usages

Définition de l'usage

Le mot « surf » est un terme générique qui englobe les activités de glisse utilisant l'énergie des vagues.

Une vague est une onde qui se déplace sur un plan d'eau pour déferler in fine sur la côte maritime.

Tout pratiquant de ces disciplines, utilisant l'énergie d'une vague pour se faire porter peut donc être considéré comme un surfeur.

Le surf regroupe l'ensemble des disciplines suivantes :

Source : Fédération Française de Surf (SurfingFrance)	
	Le Surf : D'origine polynésienne, le surf fut pendant très longtemps l'apanage des familles royales dont les chefs prouvaient leur valeur, leur force et leur courage en affrontant les vagues.
	Le Bodyboard : Relancé dans les années 70 par Tom Morey, inventeur de la planche en mousse polyuréthane qui fit son renom, le Bodyboard consiste à glisser, allongé sur la planche, en réalisant de nombreuses manœuvres acrobatiques. Accessible à tous, quelques jours suffisent pour commencer à maîtriser sa planche et découvrir les premières sensations de glisse.
	Le Bodysurf : L'apparition du Bodysurf est antérieure à celle du Surf. Le Bodysurf consiste à surfer la vague avec son corps.
	Le Longboard : Le longboard est une grande planche dont la longueur minimum autorisée en compétition est de 9 pieds (274, 5 cm).

	Le Skimboard : Le Skimboard consiste à surfer une vague en se lançant de la plage. Utilisant une planche très courte, fine et dépourvue de dérive, le Skimboardeur utilise pour se lancer la fine pellicule d'eau laissée par la vague qui se retire de la plage pour aller percuter la vague suivante en réalisant des figures très similaires à celles du surf.
	Le Surf Tandem : Le Surf Tandem vit le jour en 1920 avec les « Beach Boys » de Waikiki qui emmenaient les touristes sur leurs planches pour un tour dans les vagues d'Honolulu.
	Le Stand Up Paddle (SUP) : Le stand up paddle (SUP ou planche à rame) est une discipline du surf où le surfer est debout sur une planche plus longue et plus large qu'un long board classique (entre 10 et 15 pieds environ soit ~3m - 4,5m) et se déplace à l'aide d'une pagaie. Le Stand-up Paddle permet d'étendre le surf dans les terres car il peut se pratiquer aussi bien en mer qu'en rivière, en lac ou dans des stades d'eau vive, en touchant un plus large public. L'essor de Stand' up Paddle offre de nouvelles perspectives pour l'ensemble des acteurs du surf.
	Le Kneeboard : Le Kneeboard est une discipline qui existe depuis les débuts du surf-riding à Hawaï. Elle est pratiquée à genoux sur une planche similaire à une planche de surf, légèrement plus courte et plus large, avec des dérives.

L'offre liée à la pratique du surf

Sites de pratique

Sur le territoire de l'Agence de l'eau Adour Garonne, **97 sites de pratique de surf**, plus ou moins fréquentés, sont recensés. Ce chiffre est minimisé dans la mesure où les sites de pratique de surf ne nécessitant pas d'infrastructures ou d'aménagements particuliers et ainsi, ne sont pas recensés au titre du RES (recensement des équipements sportifs).

Région hydrographique	Nombre de sites	Densité de site par km ²
Adour	10	0,0006
Charente		0,0000
Dordogne		0,0000
Garonne		0,0000
Littoral	87	0,0073
Lot		0,0000
Tarn Aveyron		0,0000
Total général	97	0,0008

Source « Recensement national des équipements sportifs, espaces et sites de pratiques »

Dépendant des bancs de sable, les « spots » peuvent se déplacer en raison du mouvement des fonds sableux. Les sites se répartissent le long de la côte basque, landaise, girondine et charentaise. Lors du phénomène du Mascaret, des sites sont recensés également sur la Garonne et sur la Dordogne.

Infrastructures

Le matériel de pratique du surfeur est très facilement transportable. La pratique des activités surf ne nécessite donc pas d'aménagements particuliers.

Toutefois, il serait souhaitable que soient aménagés, dans certains lieux de pratique, des chemins d'accès à la plage afin que les pratiquants puissent avoir un accès aux vagues sans être contraints de traverser les dunes de façon anarchique.

Certaines municipalités, par souci de sécurité des pratiquants, ont essayé de mettre en place des balisages (bouées flottantes) pour définir les zones de surf. Très souvent à marée haute, les bouées se trouvent dans la trajectoire des surfeurs sur la vague et peuvent s'avérer dangereuses en cas de chute.

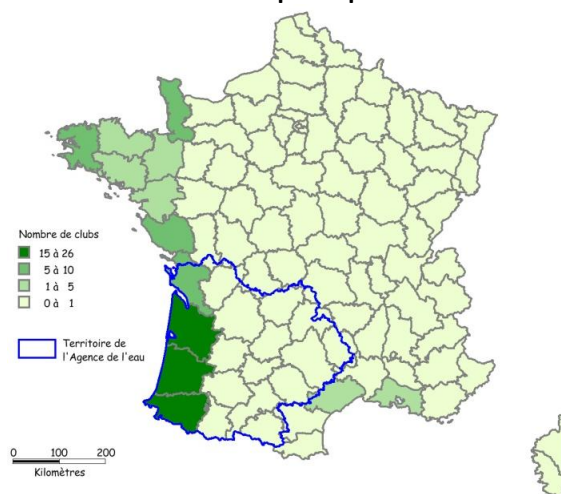
Clubs

Nombre de clubs et de structures sur le territoire
de l'Agence de l'eau Adour-Garonne

Fédérations françaises agréées en 2011	FF Surf
Total clubs et écoles FF surf Adour-Garonne	93
Total structures proposant une activité liée au surf	149

Source : Etudes Nasca et surfrider fondation 2012

Nombre de clubs par département



Educateurs

Au niveau national,

- les 123 structures labellisées « écoles française de surf » en 2010, près des 2/3 exerçaient leurs activités sous une forme juridique de type SARL.
- La Fédération Française de surf a répertorié plus de **320 moniteurs en activité** dans ces structures au cours de **l'été**. Il s'agit pour la plupart d'une activité essentiellement saisonnière. Seuls quelques clubs majeurs (une trentaine environ), peuvent employer des cadres à l'année.

Il s'agit pourtant d'un axe majeur de développement de la FFS. L'objectif est d'aider à la structuration des clubs et de leurs écoles, pour conquérir de nouveaux publics (scolaires notamment) et ainsi assurer une plus grande employabilité.

A noter également : le poids important dans ce secteur de l'UCPA, qui emploie près d'une quarantaine de moniteurs chaque saison.

Au niveau du territoire de l'Agence de l'eau Adour Garonne :

- **899 éducateurs** sont recensés sur le territoire de l'Agence de l'eau Adour Garonne.

Région hydrographique	Ecole	Educateurs
Adour	6	84
Charente	0	0
Dordogne	0	0
Garonne	2	18
Littoral	85	797
Lot	0	0
Tarn Aveyron	0	0
Total général	93	899

La demande : profil et typologie du pratiquant

La pratique du surf est une pratique libre de pleine nature et gratuite, comptabilisant ainsi des pratiquants licenciés et non licenciés.

La pratique licenciée (données nationales)

Le nombre de pratiquants licenciés à la Fédération Française de Surf est estimé à **12 266 licenciés** (source : Fédération Française de Surf, 2011). Néanmoins, la fédération répertorie annuellement plus de **100 000 pratiquants** occasionnels au sein de ses structures clubs ou écoles labellisées « école française de surf ».

Les activités surf attirent plus particulièrement un public d'enfants et d'adolescents (environ 66% des licenciés). Le public féminin reste minoritaire et ne représente qu'un tiers des pratiquants. Cependant, les licenciés ne représentent qu'une faible partie des pratiquants (données tirées de l'étude *Etat des lieux et perspectives, Surf en Aquitaine, DRDJS Aquitaine-Gironde, 2007*).

La pratique non licenciée (données nationales)

Du fait d'une pratique libre de pleine nature et gratuite, la Fédération Française de Surf (FFS) éprouve des difficultés à licencier tous les pratiquants de surf.

Le nombre de pratiquants plus ou moins réguliers de surf, sur l'ensemble du territoire, est estimé à **350 000, soit 29 pratiquants non licenciés pour un pratiquant licencié**. (source : production du groupe ressources « littoral » Surf)

Zoom sur la pratique « handisports »

La FFS a mis en place dans son organigramme, depuis une dizaine d'années une commission handisurf ayant pour objectif d'ouvrir les activités surf aux personnes handicapées ayant une déficience mentale ou physique. Ce type de pratique nécessite l'utilisation de supports adaptés développés à cet effet :

- planches plus épaisses et plus larges pour renforcer la flottaison
- pose de foot strapps pour tenir sur la planche

Source : Pôle Ressource National Sport de Nature

Période de pratique

Si les principaux spots sont pratiqués toute l'année (pratique au sein des clubs ou pratique de locaux équipés de combinaison spécifique), les activités surf se pratiquent préférentiellement **au cours de l'été** du fait des bonnes conditions climatiques et de la disponibilité des pratiquants.

Ainsi, selon le Comité Départemental du Tourisme des Landes, 84% des clientèles des écoles et des clubs landais sont accueillis en juillet et en août, 15% sur les ailes de saison (source : enquête activités sportives et de loisirs, filière surf, CDT Landes, 2006).

Cette concentration de la pratique sur la période estivale entraîne une sur-fréquentation des sites et implique la gestion de conflits d'usage potentiels, la gestion des conditions de sécurité des pratiquants et la gestion de l'accessibilité des sites.

L'équipement du pratiquant

Le pratiquant doit se munir d'une planche (avec un cordon, *leash*, qui raccorde la jambe du surfeur à sa planche afin d'éviter la perte de celle-ci en cas de chute) et d'une combinaison en néoprène (gants et cagoule en eau froide). Il faut compter un budget annuel entre 500 à 1000 euros.

Le coût relativement important du matériel ne semble pas être un frein au développement de l'activité chez les plus jeunes. A noter qu'une discipline comme le longboard permet d'envisager une pratique au-delà de la soixantaine.

Par ailleurs, les progrès techniques réalisés, notamment par la fabrication de combinaisons isothermes, permettent de pratiquer cette activité tout au long de l'année (*Source : Pôle Resource National des sports de Nature*).

Le surf est un sport individuel. Toutefois sa pratique, seul, est déconseillée par la FFS pour des raisons de sécurité. Néanmoins, tout surfeur doit être à même d'assurer sa propre sécurité, et par extension, celles des autres. En cas de rupture de leash et donc perte de support de flottaison (planches), le surfeur doit être capable de retourner au bord par ses propres moyens.

A cet effet, la Fédération Française de Surf préconise dans ses clubs et écoles labellisées « écoles françaises de surf », un apprentissage à l'autonomie dans le cadre général de l'apprentissage aux activités surf.

Cet apprentissage à l'autonomie doit alors prendre en compte :

- les connaissances propres au milieu de pratique : repérer les courants, évaluer la taille et la force des vagues,...
- les conduites à tenir en cas d'incidents ou tout autre problème lié à la pratique : conduite à tenir dans le cas où le pratiquant est pris par un courant, sauvetage des personnes en difficultés,....
- Dans ce cadre, la Fédération Française de Surf tient à valoriser et à renforcer un des principes forts de la « culture surf » qui consiste à considérer que tout surfeur a un devoir moral d'assistance à toute personne en danger dans l'océan et donc de surveillance des plages.

Consommation et dépense types

- Location surf : 1h 6€, ½ journée 11€ (Hossegor) ; 10€ ½ journée (Lacanau)
- Initiation surf : 32 € la séance 1h30 (Hossegor) ; 34,50€ la séance 2h30 (Lacanau)
- Matériel : entre 500 et 1000 € d'investissement

Evolution de la pratique

La pratique du surf est en constante évolution au fil des années.

Actuellement, des potentialités de développement importantes existent sur des régions telles que la Bretagne, la Normandie, la Méditerranée et la Corse (*Source : Pôle Ressource National Sport de Nature*).

L'itinérance est également un axe de développement de la FFS pour gérer la sur-fréquentation (*Source : Pôle Resource National des sports de Natur., Outdoor Experts N°137*).

2. Importance de l'activité

Chiffres-clés de l'activité « Surf » sur le territoire de l'Agence de l'eau

Nombre de **sites** de pratique : **97 sites** recensés au titre du RES (chiffre minimisé du fait de l'absence d'infrastructures des sites)

Nombre de **clubs** : **93 clubs** (149 **structures** proposant une activité liée au surf)

Nombre de **diplômés** déclarés sur le territoire : **899**

Chiffre d'affaires généré sur l'ensemble du territoire de l'Agence de l'eau :

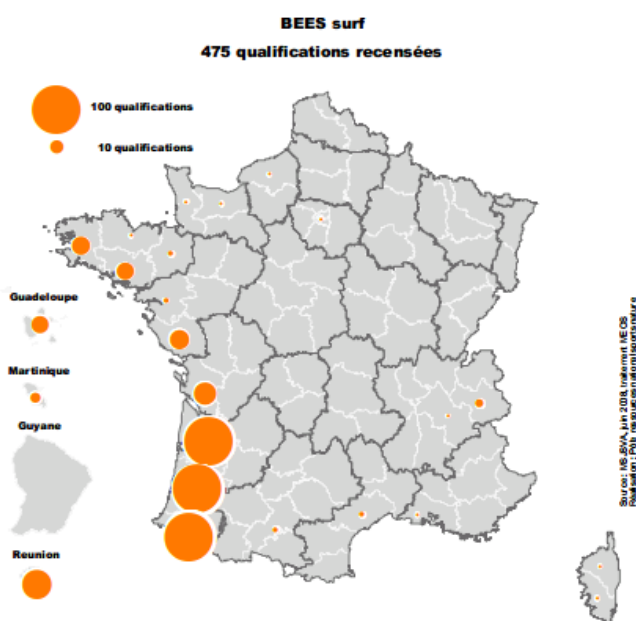
- Hypothèse basse : 13 125 400 €
- Hypothèse haute : **19 688 100 €**

⇒ Soit **29% du chiffre d'affaires généré par les activités de loisirs liés à l'eau sur le territoire**

Valeur ajoutée générée sur le territoire de l'Agence de l'eau (hypothèse basse) : **5 145 157 €**

Nombre de licenciés : NC sur le territoire de l'Agence

Positionnement à l'échelle nationale



Le littoral aquitain est la zone géographique de référence en France pour pratiquer le surf et est reconnu comme lieu incontournable de l'activité à la fois en termes de potentialités de pratique et en termes d'activités économiques générées.

Source : Pôle Ressource National Sport de Nature 2008

Une activité primordiale sur le Bassin Adour Garonne

Le littoral aquitain est reconnu comme lieu incontournable pour la pratique du surf à plusieurs titres :

- En termes d'**environnement**, il est principalement reconnu pour la qualité de ses vagues ;
- En termes de **lieux de pratique**, la multiplicité des spots de pratique est une force du territoire ;
- En termes de **fréquentation**, le littoral aquitain concentrant 50% des licenciés français (*source : Fédération Française de Surf – 2011*)
- En termes de **formations** (Pôle surf de France à Bayonne ; académie de surf et des activités littorales au Port d'Albret) et de **professionnalisation des acteurs** (obtention de la marque qualité tourisme pour un panel de professionnels).
- En termes de **pôle industriel et économique** : le territoire et plus particulièrement sur la côte basque, surnommée la « Glissicon Valley », est marquée par la plus forte concentration d'entreprises de la Glisse d'Europe, tous secteurs confondus (fabricants, distributeurs, écoles, shapers, médias, etc.). A titre d'exemples :
 - près d'une centaine de magasins vendant des produits du secteur de la Glisse sont comptabilisées sur la Côte basque.
 - 80 % du chiffre d'affaires de la filière Surf en Europe est réalisé dans le sud de l'Aquitaine représentant près de 900 millions d'euros en 2010 (*2013 – source : valorisation touristique des sports et des loisirs nautiques, ATOUT FRANCE*).
- En termes d'**évènementiels** : le territoire accueille les plus grandes compétitions internationales (Quicksilver Pro, Lacanau Pro, Ripcurl Pro) mais également les compétitions nationales (Coupe de France de surf). Cette politique événementielle renforce la notoriété et la légitimité du territoire sur l'activité mais génère également des fréquentations importantes.

3. Pression sur la ressource et/ou le milieu aquatique

Exigence de l'usage en termes de qualité d'eau et quantité

La pratique du surf est largement tributaire du milieu de pratique et notamment de la taille et de la force des vagues. Le surf est en principe possible quelle que soit la taille des vagues, de 0,30 m à 12 m et plus. Chaque pratiquant a ses propres limites de taille maximale des vagues qu'il peut surfer en fonction de sa motivation, de sa technique et de ses capacités physiques.

Impacts potentiels pouvant être dus aux activités liées au surf

Les activités surf se pratiquent avec du matériel léger, sans moteur (sauf le surf tracté), sur des spots où déferlent des vagues. Elles ne semblent pas en conséquence susceptibles de nuire à l'environnement (faune en particulier).

La Fédération Française de Surf reste toutefois très vigilante à ce que les surfeurs respectent dans leur pratique :

- l'utilisation des passages balisés sur la dune pour accéder aux spots (respect de la flore)
- la propreté des plages après toute activité surf

Afin de concilier contraintes environnementales et pratique du surf, plusieurs collectivités règlementent la pratique par des arrêtés municipaux. Ces arrêtés peuvent interdire la pratique sur certains secteurs à risque (contraintes environnementales, conflits d'usage, etc.), limiter le nombre de pratiquants par groupe encadrés ou réglementer la pratique par la mise en place de zones dédiées, séparées des zones de baignade.

Exemples d'actions en faveur de l'environnement

La Fédération Française de surf a créé une commission « écosurf » qui œuvre pour développer des outils propres à aider les moniteurs à mieux faire connaître aux élèves leur environnement de pratique.

Elle travaille étroitement avec d'autres organismes ou associations (Surfrider Foundation, Fondation Nicolas HULOT, ONF,...) pour sensibiliser ses pratiquants et plus généralement l'ensemble des publics aux nécessités de respect et protection de l'environnement.



Conflits d'usage

L'activité surf peut générer plusieurs conflits d'usage :

- **Conflits d'usage avec des activités concurrentes.** Il s'agit de toutes les activités pouvant se dérouler dans les vagues : activités de sauvetage côtier, planche à voile, kite surf, kayak de mer, nage en milieu naturel, voir pêche (même si les horaires de pratique ne coïncident pas le plus souvent).
- **Conflits d'usage internes** à la pratique du fait de la sur-fréquentation des sites par des types d'usagers différents (écoles, clubs, individuels dans le cadre d'une pratique non encadrée).

4. Annexes / contacts / bibliographie

Récapitulatif du poids des activités de loisirs liées à l'eau sur le territoire de l'Agence de l'eau

Activités	Diplômés déclarés sur le territoire	Taux éducateur en activité (73%)	Chiffe d'affaires (Hyp.haute 30 000 € HT)	Chiffe d'affaires (Hyp.Basse 20000 en € HT)	PART C.A	Valeur Ajoutées créée (Hyp. Basse en € HT)
Kite surf	10	7	219 000 €	146 000 €	0,3%	57 232 €
Aviron	43	31	941 700 €	627 800 €	1%	246 098 €
Ski nautique / Wake board	52	38	1 138 800 €	759 200 €	2%	297 606 €
Motonautisme	55	40	1 204 500 €	803 000 €	2%	314 776 €
Plongée	195	142	4 270 500 €	2 847 000 €	6%	1 116 024 €
Spéléologie / canyonisme	246	180	5 387 400 €	3 591 600 €	8%	1 407 907 €
Voile	737	538	16 140 300 €	10 760 200 €	24%	4 217 998 €
Canoé/Kayak - Eau vive	814	594	17 826 600 €	11 884 400 €	27%	4 658 685 €
Surf	899	656	19 688 100 €	13 125 400 €	29%	5 145 157 €
Total Agence de l'eau	3 051	2 227	66 816 900 €	44 544 600 €		17 461 483 €

Liste des principaux interlocuteurs à l'échelle du territoire SDAGE :

Fédération Française de Surf	
Adresse:	123 boulevard de la dune 40150 Soorts-Hossegor
Téléphone :	05.58.43.55.88
Fax :	/
Mail:	administration@surfing.fr
Site Internet:	www.surfingfrance.com
Personne Ressource:	Michel PLATEAU Directeur technique national
Mail:	/
Liens Comités Régionaux:	http://extranet.surfingfrance.com/Default.aspx?tabid=545

Principaux médias sites Internet et presse :

- Valorisation touristique des sports et loisirs nautiques, Carnet ATOUT France – édition 2013.
- Etude Etat des lieux et perspectives, Surf en Aquitaine, DRDJS Aquitaine-Gironde, 2007.
- Atlas des éducateurs déclarés, Pôle Sport de Nature – édition 2008
- www.sportsdenature.gouv.fr/
- <http://www.surfingfrance.com/federation/actualites.html>: actualité sur le surf
- www.allosurf.net: sites de référence des spots de surf.
- <http://www.surfsession.com/>: magazine de surf
- <http://surf.blogs.sudouest.fr/> : blog sur l'actualité du surf
- <http://www.spotsurf.fr/carte-spots-surf/>: sites de référence des spots de surf.

Crédit photo : Fédération Française de Surf